

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 27 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une troisième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. SIRET Jean-Pierre - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires votants : 34

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Cyrille GUIBERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-120 DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE SUITE AUX DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nomenclature des actes : 5.4

La Présidente présente les décisions qu'elle a prises suite aux délégations données par le Conseil communautaire :

DP 2024-107BIS Spectacle de la Compagnie S'POART - Les Petits Détours 2024	Compagnie S'POART	8 413,20 € TTC
DP 2024- 108 Logiciel de gestion des assainissements non collectifs - Hébergement des données et maintenance	MESOTECH SARL pour une durée d'un an renouvelable 3 fois par tacite reconduction	2 583,18 € HT

.../...

<p>DP 2024- 109 Attribution des marchés de travaux d'aménagement de la maison de l'emploi au sein de la CCPC</p>	<p>N° 1 : MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS BRODU N° 2 : CLOISONS SÈCHES BHC N° 3 : PLAFONDS SUSPENDUS TECHNI PLAFONDS N° 4 : PEINTURE SARL EVPR N° 5 : ÉLECTRICITÉ – COURANTS FAIBLES SA BESSE N° 6 : CHAUFFAGE – RAFRAICHISSEMENT – VENTILATION MISSENARD CLIMATIQUE TOTAL</p>	<p>27 482,26 € HT 2 417,00 € HT 2 485,92 € HT 3 147,00 € HT 11 036,00 € HT 28 420,00 € HT 74 988,18 € HT</p>
<p>DP 2024-110 Commande de nouveaux matériels informatiques et paramétrage des postes – ENVOLIIS</p>	<p>Entreprise ENVOLIIS</p>	<p>3 166,00 € HT</p>
<p>DP 2024- 111 Atelier relais n° 6 – rue de l'Industrie – Renouvellement de la convention d'occupation précaire avec M. Leonardo GRUIA</p>	<p>Renouvellement de la convention d'occupation précaire entre la CCPC et M. Leonardo GRUIA pour la location de l'atelier relais n° 6 situé rue de l'industrie, zone industrielle de Pierre Brune à Chantonnay. La durée de la convention d'occupation précaire est prolongée d'une durée de six mois. Elle commencera le 1^{er} avril et se terminera le 30 septembre 2024.</p>	
<p>DP 2024-112 Avenant n° 2 au marché public de maîtrise d'œuvre n° 2024-1 Réhabilitation de la maison de santé « Centre ÉPIDAURE »</p>	<p>L'avenant n° 2 est décidé. Le forfait définitif de rémunération pour les éléments de missions DE BASE + EXE FLUIDES + EXE PARTIEL est donc arrêté à la somme de 89 749,15 € HT, soit 107 698,98 € TTC. De plus, une mission complémentaire STD (RT RENO) doit être prise en compte dans le forfait, le montant s'élève à 3 300,00 € HT, soit 3 960,00 € TTC. Le forfait définitif de rémunération est ainsi fixé à 93 049,15 € HT, soit 111 658,98 € TTC sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme. La répartition des honoraires par élément de mission et cotraitant est annexée à l'avenant.</p>	
<p>DP 2024- 113 Attribution d'aides à la rénovation de l'habitat dans le cadre de l'OPAH – Programme 2024</p>	<p>DILLENCHNEIDER – Saint-Prouant RACAUD – Saint-Martin-des-Noyers GUERRY – Chantonnay CHAUVET – Bournezeau</p>	<p>787,00 € 500,00 € 5 000,00 € 982,00 €</p>
<p>DP 2024-114 Aide aux entreprises – Versement d'une aide à l'entreprise Madame Carole HERBRETEAU à Sainte-Cécile</p>	<p>Entreprise « Carole HEBRETEAU »</p>	<p>10 000,00 €</p>
<p>DP 2024- 115 Renonciation à l'exercice du droit de préemption</p>	<p>Bien Plaine des Mousserons, Commune de Chantonnay, contenance de 1 818 m², cadastré section AN n° 118, au prix de de 25 000 €.</p>	
<p>DP 2024-116 Postes téléphoniques dans les futurs bureaux à la maison de l'emploi</p>	<p>Société TDO</p>	<p>1 812,00 € HT</p>

... / ...

<p>DP 2024- 117 SMACL - Avenant n° 3 055014/Y – Marché public n° 2022-20-1 – Modifications sur le contrat sur mesure dommages aux biens et risques annexes n° C2023-10859 - CCPC</p>	<p>L'avenant n° 3 est décidé. Il a pour objet la modification sur le contrat sur mesure dommages aux biens de la CCPC n° C2023-10859. La cotisation pour cette modification s'élève à 192,72 € HT, soit 210,06 € TTC.</p>	
<p>DP 2024-118 Avenant n° 3 au marché public de maîtrise d'œuvre pour la construction de 2 ateliers relais Zone Polaris à Chantonnay</p>	<p>L'avenant n° 3 est décidé. Il apporte des missions complémentaires. Ces prestations supplémentaires concernent uniquement V ARCHITECTES et s'élèvent à 2 400,00 € HT, soit 2 880,00 € TTC. Le forfait définitif de rémunération pour les éléments de missions notifiés dans l'acte d'engagement est donc arrêté à la somme de 51 482,00 € HT, soit 61 778,40 € TTC sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme. L'écart entre le forfait définitif prévu avant l'avenant n° 3 et le nouveau forfait de rémunération du maître d'œuvre est de + 4.89 %. La proposition d'honoraires est annexée à l'avenant</p>	
<p>DP 2024-119 Attribution d'aides pour la réhabilitation des assainissements individuels non conformes – Programme 2024</p>	<p>ROUSSEAU – Saint-Prouant MEUNIER – Saint-Vincent-Sterlanges LEFEVRE – Saint-Vincent-Sterlanges PAULLO ENCISO – Chantonnay HENG HENIAU – Sainte-Cécile PROUX-CAHU – Chantonnay</p>	<p>1 000,00 € 1 000,00 € 1 000,00 € 1 000,00 € 1 000,00 €</p>

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation des décisions de la Présidente.

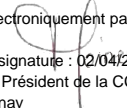
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 2 avril 2024

À CHANTONNAY, le 2 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature : 02/04/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonnay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 27 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une troisième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. SIRET Jean-Pierre - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires votants : 34

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Cyrille GUIBERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-121 COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nomenclature des actes : 5.7

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente rend compte des travaux du Bureau communautaire.

Le Conseil communautaire n'a pas délégué d'attribution au Bureau communautaire. Aussi, celui-ci ne prend pas de délibération.

Le Bureau communautaire s'est réuni le 13 mars 2024.

... / ...

Les principaux points abordés ont été :

POUR AVIS :

Regroupement parcellaire : présentation en visio (par la Chambre d'agriculture) / Approbation du schéma directeur cyclable du Pays de Chantonnay – Action n° 11 du Plan de mobilité simplifié / Approbation des conditions générales d'utilisation du service de location longue durée de vélos à assistance électrique / Approbation de la tarification relative à la location longue durée de vélos à assistance électrique / Cession d'actions dans des sociétés de production d'énergies renouvelables / Chantonnay : Sollicitation d'un particulier pour cession d'une partie d'une parcelle communautaire / Journées pour le climat / Polaris : Rétrocession voirie Leclerc / Demande de subventions : Vent des Plumastellia, GIPC (nuisibles), Gym équilibre, L'Outil en Main.

POUR INFORMATION :

Rencontre avec une délégation de la MFR / Convention tripartite de maîtrise-veille foncière avec l'EPF Vendée et la Commune de Bournezeau / Convention tripartite de maîtrise-veille foncière avec l'EPF Vendée et la Commune de Chantonnay / PLUi – Débats PADD en communes et au conseil communautaire / Loi APER / Filière bois / Marché balayage de voirie / Marché Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage / ZAE Grandmontains – Saint-Prouant : travaux de finition de voirie / AR Coulemelles – Chantonnay / Zone de revitalisation rurale 2024 / Santé : Retrait partiel de la délibération n° 2023-462 uniquement sur les clauses suspensives relatives à l'acquisition du centre médical Épidaure / Approbation d'une subvention chaufferie bois pour l'EHPAD Les Érables.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette présentation des travaux du Bureau communautaire.

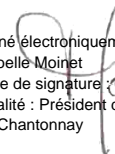
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 2 avril 2024

À CHANTONNAY, le 2 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 02/04/2024
Qualité : Président de la CC Pays
de Chantonnay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 27 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une troisième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. SIRET Jean-Pierre - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires votants : 34

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Cyrille GUIBERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-122 APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Nomenclature des actes : 5.7

Vu l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 et l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant notamment la réalisation d'un « *rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant* » ;

Vu les délibérations approuvant le compte administratif 2023 de la Communauté de communes du Pays de la Chantonnay ;

Considérant que le rapport d'activités annuel de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, accompagné du compte administratif, doit être adressé avant le 30 septembre aux Maires des communes membres, pour être présenté aux conseils municipaux en séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus ;

... / ...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver, tel que joint en annexe, le rapport d'activités de la Communauté de communes du Pays de Chantonay au titre de l'année 2023 ;
- D'autoriser Madame la Présidente à adresser ce rapport aux Maires des dix communes membres de la Communauté de communes, accompagné des comptes administratifs 2023, pour faire l'objet d'une communication à leur Conseil municipal en séance publique.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 2 avril 2024

À CHANTONNAY, le 2 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 02/04/2024
Qualité : Président de la CC
Pays de Chantonay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**Séance du Conseil communautaire : 27 mars 2024****DÉLIBÉRATION**

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une troisième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. SIRET Jean-Pierre - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires votants : 34

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Cyrille GUIBERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-123 CONSTRUCTION DE LA MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE DU PAYS DE CHANTONNAY – CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE : DÉSIGNATION DU LAURÉAT ET PRIMES ALLOUÉES AUX CANDIDATS AYANT REMIS UNE ESQUISSE

Nomenclature des actes : 1.6

Vu les articles L. 2125-1, R. 2162-15 à R. 2162-26 du Code de la commande publique ;

Vu les délibérations du 28 juin 2023 du Conseil communautaire du Pays de Chantonnay n° 2023-276 validant le projet de médiathèque et n° 2023-277 autorisant la sélection du maître d'œuvre pour ce projet selon la technique du concours restreint ;

Vu les publications de l'avis de concours n° 23-101878 le 20 juillet 2023 au BOAMP, n° 2023/S139-446000 au JOUE le 21 juillet 2023, ainsi que sur le profil acheteur « marchés-sécurisés.fr » le 25 juillet 2023 et dans le journal d'annonces légales de la presse écrite « Ouest France Vendée » le 25 juillet 2023 ;

... / ...

Vu le Procès-Verbal du Jury du 20 octobre 2023 relatif à l'examen des candidatures reçues par la Communauté de communes ;

Considérant les trois candidats retenus à l'issue du jury précité et les courriers de notification transmis le 24 octobre 2023 les invitant à concourir et à présenter un projet ;

Considérant la bonne réception de ces courriers de notification par les trois candidats (e-AR 25/10/2023) et leur acceptation par courrier à concourir et à présenter un projet ;

Considérant le Règlement de Concours de maîtrise d'œuvre pour le projet de médiathèque intercommunale intégré au dossier de consultation ;

Considérant le Procès-Verbal, tel que joint en annexe, du Jury du 15 mars 2024 relatif à l'examen et au classement des projets, classant premier, le projet proposé par le candidat n° B, soit le Cabinet TITAN ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le classement des projets issu de l'avis motivé du jury comme suit :

Classement	Candidat n°	Nom
1 ^{er}	B	Cabinet TITAN
2 ^{ème}	C	Bureau Face B
3 ^{ème}	A	SARL Architecture BLANCHARD, MARSAULT, PONDEVIE

- De désigner, comme lauréat dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de la médiathèque intercommunale du Pays de Chantonnay, le Cabinet TITAN ;
- D'inviter le lauréat aux négociations en vue de la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre, sans publicité ni mise en concurrence conformément aux dispositions des articles R. 2122-6 et R. 2172-2 du Code de la commande publique ;
- D'allouer le versement d'une prime de 18 300 € HT aux participants admis à concourir et à remettre un projet dans le cadre de ce concours, en application de l'article R. 2162-20 du Code de la commande publique, étant rappelé que cette indemnité sera considérée comme acompte et déduite des honoraires pour l'équipe lauréate.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 29 mars 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 29 mars 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 29/03/2024
Qualité : Président de la CC
Pays de Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 27 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une troisième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. SIRET Jean-Pierre - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires votants : 34

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Cyrille GUIBERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-124 EHPAD « LES ÉRABLES » DE SAINT-PROUANT : APPROBATION D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX TRAVAUX D'IMPLANTATION D'UNE CHAUFFERIE BIOMASSE

Nomenclature des actes : 7.10

Vu la délibération n° 2021-346 du Conseil communautaire en date du 23 juin 2021 approuvant le projet de réhabilitation de l'EHPAD « Les Érables » à Saint-Prouant ;

Vu la délibération n° 2023-397 du Conseil communautaire en date du 25 octobre 2023 approuvant l'Avant-Projet définitif de la rénovation-extension de l'EHPAD « Les Érables » à Saint-Prouant ;

Vu le procès-verbal de mise à disposition des biens dans le cadre d'un transfert de compétence signé entre le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et la Communauté de communes du Pays de Chantonnay en date du 31 octobre 2023 ;

Vu la délibération n° 2024-6 du Conseil d'administration du CIAS approuvant la réalisation du projet ;

.../...

Vu la délibération n° 2024-34 du Conseil d'administration du CIAS sollicitant la participation financière de la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour l'implantation d'une chaufferie biomasse ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonay approuvés par arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1787 en date du 29 décembre 2023, et notamment leur article 4.2.1 « Protection et mise en valeur de l'environnement » ;

Vu le PCAET du Pays de Chantonay, adopté par délibération du Conseil communautaire n° 2021-452 le 29 septembre 2021, comportant un axe 5 "Développer les énergies renouvelables locales", qui prévoit plus particulièrement une action 5.1 "Favoriser l'émergence et la mise en place d'une filière locale bois" ;

Considérant que la future chaufferie bois de l'EHPAD de Saint-Prouant contribuera ainsi à l'émergence de cette filière en assurant un débouché local ;

Considérant les avis favorables du Bureau communautaire de la Communauté de communes du Pays de Chantonay en date du 16 mai 2023 et du 13 mars 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer, au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays de Chantonay, une participation financière de 162 650 € au regard des engagements pris dans le cadre du PCAET pour soutenir l'émergence d'une filière bois ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

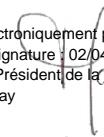
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 2 avril 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 2 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 02/04/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays de
Chantonay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 27 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une troisième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. SIRET Jean-Pierre - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires votants : 34

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Cyrille GUIBERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-125 LOI ENGAGEMENT ET PROXIMITÉ : PRÉSENTATION DES INDEMNITÉS ÉLUS 2023

Nomenclature des actes : 5.6

Vu les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu l'article L. 5211-12-1 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant que la Communauté de communes doit chaque année établir « *un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat [...] ou de toute société* » et que cet état doit être « *communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget* ».

Considérant l'état récapitulatif des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au Conseil communautaire ;

... / ...

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 085-248500340-20240402-2024_125-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De prendre acte, tel que présenté en annexe, de l'état des indemnités versées en 2023 aux élus communautaires dans le cadre de leurs fonctions ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 2 avril 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 2 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 02/04/2024
Qualité : Président de la CCIPays de
Chantonnay

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'I. Moinet', positioned above the electronic signature text.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 27 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une troisième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. SIRET Jean-Pierre - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires votants : 34

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Cyrille GUIBERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-126 PRÉSENTATION DU RAPPORT 2023 DE SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES - HOMMES ET APPROBATION DU PLAN D' ACTIONS 2024-2026

Nomenclature des actes : 8.6

Vu les articles 61 et 77 de la Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu les articles L. 2311-1-2 et D. 2311-16 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la réalisation du rapport annuel 2023 sur la situation en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes ;

Considérant le nouveau plan d'actions égalité professionnelle femmes-hommes 2024-2026 de la Communauté de communes ;

... / ...

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 085-248500340-20240402-2024_126-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De prendre acte du rapport annuel 2023 sur la situation en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes, tel que présenté ci-joint ;
- D'approuver le nouveau plan d'actions égalité professionnelle femmes-hommes 2024-2026 ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 2 avril 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 2 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 02/04/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonay

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'I. Moinet', written over a faint digital signature line.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 27 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une troisième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. SIRET Jean-Pierre - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires votants : 34

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Cyrille GUIBERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-127 APPROBATION DE LA RÉORGANISATION DU SERVICE
LECTURE PUBLIQUE ET MODIFICATION DU POSTE DE DIRECTEUR
DE MÉDIATHÈQUE**

Nomenclature des actes : 4.1

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités techniques territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, et notamment son article 54 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2023-354 du 27 septembre 2023 relative à la création de l'emploi de directeur de la médiathèque, dans la filière culturelle, en catégorie A dans le cadre d'emploi des bibliothécaires ;

... / ...

Considérant le projet de Médiathèque communautaire envisagée ;

Considérant la nécessité de recruter un Directeur pour la structure ;

Considérant la nécessité de réorganiser les services pour intégrer ce besoin ;

Considérant l'avis du Comité Social Territorial (CST) du 18 mars 2024 sur le projet de réorganisation du service, relatif à une demande de complément de liens hiérarchiques ;

Considérant que la Communauté de communes mettra à jour son organigramme dans le respect de l'avis précité du CST ;

Considérant le nouvel organigramme des services en date du 1^{er} avril 2024 ;

Considérant la nécessité de modifier l'emploi créé par délibération n° 2023-354 du 27 septembre 2023 pour l'adapter à la filière administrative ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De modifier l'organisation du service Lecture Publique en y ajoutant le poste de Directeur au 1^{er} avril 2024 ;
- De prendre acte du nouvel organigramme des services à compter du 1^{er} avril 2024, tel que joint en annexe ;
- De modifier l'emploi de Directeur de Médiathèque créé par la délibération n° 2023-354 en un emploi de catégorie A de la filière administrative, grade d'attaché ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

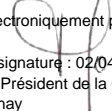
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 2 avril 2024

À CHANTONNAY, le 2 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature : 02/04/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 27 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une troisième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. SIRET Jean-Pierre - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires votants : 34

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Cyrille GUIBERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-128 MODIFICATION DES DÉLIBÉRATIONS RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Nomenclature des actes : 4.5

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la délibération n° 2016-413 du Conseil communautaire du 7 décembre 2016, modifiée et notamment en dernier lieu par la délibération n° 2023-449 du Conseil communautaire du 6 décembre 2023 ;

... / ...

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 085-248500340-20240402-2024_128-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De compléter le tableau de fixation des montants maxima de l'IFSE tel que joint en annexe, en ajoutant le nouvel emploi de Directeur de Médiathèque créé à la Communauté de communes ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 2 avril 2024

À CHANTONNAY, le 2 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 02/04/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonay

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'I. Moinet', positioned over the printed name and title.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 27 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une troisième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. SIRET Jean-Pierre - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires votants : 34

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Cyrille GUIBERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-129 BUDGET ANNEXE SPANC N° 67001
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-31 et L. 5211-1 relatif à l'adoption du compte de gestion ;

Considérant que le Comptable public est chargé d'exécuter les ordres de paiement et de procéder à l'encaissement des recettes pour le compte de l'ordonnateur en vertu de la règle de séparation entre le Comptable et l'Ordonnateur ;

Considérant que le Comptable Public est responsable de la gestion comptable de la Communauté de communes et qu'à la fin de chaque exercice, il présente des comptes de gestion qui retracent toutes les opérations qu'il a effectuées ;

... / ...

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Considérant l'avis favorable de la Commission plénière en date du 14 février 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver, tel que présenté en annexe, le compte de gestion du Budget Annexe n° 67001 – SPANC pour l'exercice 2023 ;
- De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe n° 67001 – SPANC pour l'exercice 2023 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

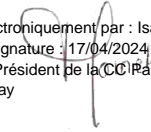
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 17 avril 2024

À CHANTONNAY, le 17 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 17/04/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 27 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une troisième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. SIRET Jean-Pierre - Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Cyrille GUIBERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-130 BUDGET ANNEXE SPANC N° 67001 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

Nomenclature des actes : 71

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-31 et L. 5211-1 relatif à l'adoption du compte administratif ;

Vu la délibération n° 2023-132 du Conseil communautaire du 29 mars 2023 approuvant le budget annexe SPANC 2023 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Comptable public ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'autorité territoriale ci-joint ;

Vu le rapport de présentation synthétique du compte administratif 2023 ;

... / ...

Considérant qu'après la présentation des comptes, Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a quitté la séance du Conseil, avant l'approbation du Compte Administratif ;

Considérant la conformité du compte administratif au compte de gestion 2023 du budget annexe SPANC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

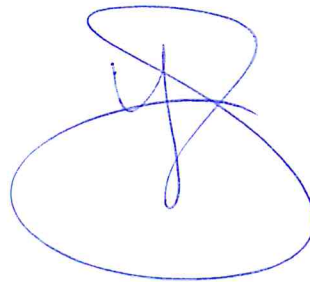
- D'élire, comme Président de séance pour délibérer sur le compte administratif du SPANC pour l'exercice 2023, Monsieur Yannick SOULARD, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay ;
- D'adopter, en l'absence de Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, ayant quitté la salle au moment du vote, le compte administratif tel que présenté en annexe du Budget Annexe n° 67001 - SPANC pour l'exercice 2023 ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 17 avril 2024

À CHANTONNAY, le 17 avril 2024

Pour copie conforme,
Le Président
Yannick SOULARD



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 27 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une troisième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. SIRET Jean-Pierre - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires votants : 34

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Cyrille GUIBERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-131 BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE N° 67002
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-31 et L. 5211-1 relatif à l'adoption du compte de gestion ;

Considérant que le Comptable public est chargé d'exécuter les ordres de paiement et de procéder à l'encaissement des recettes pour le compte de l'ordonnateur en vertu de la règle de séparation entre le Comptable et l'Ordonnateur ;

Considérant que le Comptable Public est responsable de la gestion comptable de la Communauté de communes et qu'à la fin de chaque exercice, il présente des comptes de gestion qui retracent toutes les opérations qu'il a effectuées ;

... / ...

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Considérant l'avis favorable de la Commission plénière en date du 14 février 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver, tel que présenté en annexe, le compte de gestion du Budget Annexe n° 67002 – Centre Aquatique pour l'exercice 2023 ;
- De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe n° 67002 – Centre Aquatique pour l'exercice 2023 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 17 avril 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 17 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 17/04/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 27 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une troisième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. SIRET Jean-Pierre - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Cyrille GUIBERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-132 BUDGET ANNEXE CENTRE AQUATIQUE N° 67002 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-31 et L. 5211-1 relatif à l'adoption du compte administratif ;

Vu la délibération n° 2023-135 du Conseil communautaire du 29 mars 2023 approuvant le budget annexe Centre aquatique 2023 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Comptable public ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'autorité territoriale ;

Vu le rapport de présentation synthétique du compte administratif 2023 ;

... / ...

Considérant qu'après la présentation des comptes, Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a quitté la séance du Conseil, avant l'approbation du Compte Administratif ;

Considérant la conformité du compte administratif au compte de gestion 2023 du budget annexe Centre aquatique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

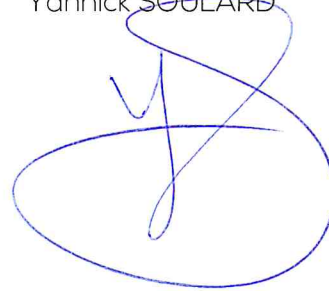
- D'élire, comme Président de séance pour délibérer sur le compte administratif du Centre aquatique pour l'exercice 2023, Monsieur Yannick SOULARD, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay ;
- D'adopter, en l'absence de Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, ayant quitté la salle au moment du vote, le compte administratif tel que présenté en annexe du Budget Annexe n° 67002 - Centre aquatique pour l'exercice 2023 ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 17 avril 2024

À CHANTONNAY, le 17 avril 2024

Pour copie conforme,
Le Président
Yannick SOULARD



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**Séance du Conseil communautaire : 27 mars 2024****DÉLIBÉRATION**

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une troisième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. SIRET Jean-Pierre - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires votants : 34

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Cyrille GUIBERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-133 BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS N° 67003
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-31 et L. 5211-1 relatif à l'adoption du compte de gestion ;

Considérant que le Comptable public est chargé d'exécuter les ordres de paiement et de procéder à l'encaissement des recettes pour le compte de l'ordonnateur en vertu de la règle de séparation entre le Comptable et l'Ordonnateur ;

Considérant que le Comptable Public est responsable de la gestion comptable de la Communauté de communes et qu'à la fin de chaque exercice, il présente des comptes de gestion qui retracent toutes les opérations qu'il a effectuées ;

... / ...

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Considérant l'avis favorable de la Commission plénière en date du 14 février 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver, tel que présenté en annexe, le compte de gestion du Budget Annexe n° 67003 – Ateliers Relais pour l'exercice 2023 ;
- De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe n° 67003 – Ateliers Relais pour l'exercice 2023 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 17 avril 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 17 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle Moinet
Date de signature : 17/04/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonnay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 27 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une troisième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. SIRET Jean-Pierre - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Cyrille GUIBERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-134 BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS N° 67003 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-31 et L. 5211-1 relatif à l'adoption du compte administratif ;

Vu la délibération n° 2023-134 du Conseil communautaire du 29 mars 2023 approuvant le budget annexe Atelier relais 2023 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Comptable public ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'autorité territoriale ;

Vu le rapport de présentation synthétique du compte administratif 2023 ;

... / ...

Considérant qu'après la présentation des comptes, Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a quitté la séance du Conseil, avant l'approbation du Compte Administratif ;

Considérant la conformité du compte administratif au compte de gestion 2023 du budget annexe Ateliers relais ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

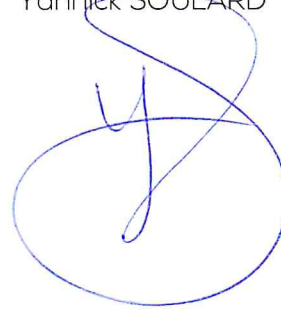
- D'élire, comme Président de séance pour délibérer sur le compte administratif des Ateliers relais pour l'exercice 2023, Monsieur Yannick SOULARD, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay ;
- D'adopter, en l'absence de Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, ayant quitté la salle au moment du vote, le compte administratif tel que présenté en annexe du Budget Annexe n° 67003 – Ateliers Relais pour l'exercice 2023 ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 17 avril 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 17 avril 2024

Pour copie conforme,
Le Président
Yannick SOULARD



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**Séance du Conseil communautaire : 27 mars 2024****DÉLIBÉRATION**

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une troisième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. SIRET Jean-Pierre - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires votants : 34

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Cyrille GUIBERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-135 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS N° 67004
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-31 et L. 5211-1 relatif à l'adoption du compte de gestion ;

Considérant que le Comptable public est chargé d'exécuter les ordres de paiement et de procéder à l'encaissement des recettes pour le compte de l'ordonnateur en vertu de la règle de séparation entre le Comptable et l'Ordonnateur ;

Considérant que le Comptable Public est responsable de la gestion comptable de la Communauté de communes et qu'à la fin de chaque exercice, il présente des comptes de gestion qui retracent toutes les opérations qu'il a effectuées ;

... / ...

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Considérant l'avis favorable de la Commission plénière en date du 14 février 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver, tel que présenté en annexe, le compte de gestion du Budget Annexe n° 67004 – Zones d'Activités pour l'exercice 2023 ;
- De déclarer que le compte de gestion du Budget Annexe n° 67004 – Zones d'Activités pour l'exercice 2023 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 17 avril 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 17 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 17/04/2024
Qualité : Président de la CC Pays
de Chantonay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 27 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une troisième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Hélène	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. SIRET Jean-Pierre - Mme MADORRA Hélène a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Cyrille GUIBERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-136 BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITÉS N° 67004 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

Nomenclature des actes : 71

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-31 et L. 5211-1 relatif à l'adoption du compte administratif ;

Vu la délibération n° 2023-133 du Conseil communautaire du 29 mars 2023 approuvant le budget annexe Zones d'activités 2023 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Comptable public ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'autorité territoriale ;

Vu le rapport de présentation synthétique du compte administratif 2023 ;

.../...

Considérant qu'après la présentation des comptes, Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a quitté la séance du Conseil, avant l'approbation du Compte Administratif ;

Considérant l'écart entre le compte administratif et le compte de gestion 2023 du budget annexe Zones d'activités expliqué par le versement de 5 867,75€ au budget annexe Zones d'activités au lieu du budget principal ;

Considérant les écritures devant être saisies dans la comptabilité de la Communauté de communes pour obtenir une conformité avec le compte de gestion 2023 du comptable public ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

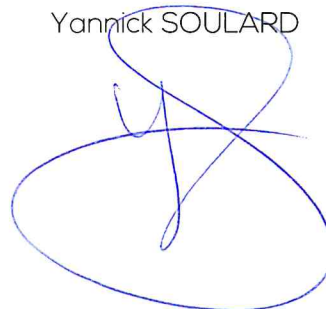
- D'élire, comme Président de séance pour délibérer sur le compte administratif des Zones d'activités pour l'exercice 2023, Monsieur Yannick SOULARD, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay ;
- D'adopter, en l'absence de Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, ayant quitté la salle au moment du vote, le compte administratif tel que présenté en annexe du Budget Annexe n° 67004 – Zones d'activités pour l'exercice 2023. ;
- D'acter l'inscription comptable au compte 001 « Déficit de résultat d'investissement » de la somme de 5 867,75 € ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 17 avril 2024

À CHANTONNAY, le 17 avril 2024

Pour copie conforme,
Le Président
Yannick SOULARD



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 27 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une troisième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. SIRET Jean-Pierre - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires votants : 34

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Cyrille GUIBERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-137 BUDGET AUTONOME OFFICE DU TOURISME N° 67010
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L. 5211-1 relatif à l'adoption du compte de gestion ;

Considérant que le Comptable public est chargé d'exécuter les ordres de paiement et de procéder à l'encaissement des recettes pour le compte de l'ordonnateur en vertu de la règle de séparation entre le Comptable et l'Ordonnateur ;

Considérant que le Comptable Public est responsable de la gestion comptable de la Communauté de communes et qu'à la fin de chaque exercice, il présente des comptes de gestion qui retracent toutes les opérations qu'il a effectuées ;

... / ...

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Considérant l'avis favorable de la Commission plénière en date du 14 février 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver, tel que présenté en annexe, le compte de gestion du Budget Autonome n° 67010 – Office du Tourisme pour l'exercice 2023 ;
- De déclarer que le compte de gestion du Budget Autonome n° 67010 – Office du Tourisme pour l'exercice 2023 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

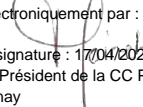
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

À CHANTONNAY, le 17 avril 2024

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 17 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par : Isabelle
Moinet
Date de signature : 17/04/2024
Qualité : Président de la CC Pays de
Chantonnay



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 27 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une troisième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUAULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette - M. DROUAULT Christian a donné pouvoir à M. SIRET Jean-Pierre - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires votants : 32

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Cyrille GUIBERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2024-138 BUDGET AUTONOME OFFICE DU TOURISME N° 67010 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-31 et L. 5211-1 relatif à l'adoption du compte administratif ;

Vu la délibération n° 2023-265 du Conseil communautaire du 28 juin 2023 approuvant le budget autonome Office du Tourisme 2023 ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Comptable public ;

Vu le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'autorité territoriale ;

Vu le rapport de présentation synthétique du compte administratif 2023 ;

... / ...

Considérant qu'après la présentation des comptes, Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a quitté la séance du Conseil, avant l'approbation du Compte Administratif ;

Considérant la conformité du compte administratif au compte de gestion 2023 du budget autonome Office du Tourisme ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

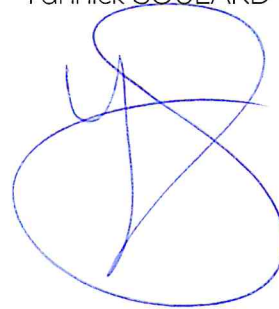
- D'élire, comme Président de séance pour délibérer sur le compte administratif de l'Office du Tourisme pour l'exercice 2023, Monsieur Yannick SOULARD, Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay ;
- D'adopter, en l'absence de Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, ayant quitté la salle au moment du vote, le compte administratif tel que présenté en annexe du Budget Autonome n° 67010 - Office du Tourisme pour l'exercice 2023 ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 17 avril 2024

À CHANTONNAY, le 17 avril 2024

Pour copie conforme,
Le Président
Yannick SOULARD



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 27 mars 2024

DÉLIBÉRATION

Le vingt-sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt et un mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une troisième séance en 2024.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AUBINEAU Jérôme	P	DEBORDE Jeannick	P	GUINAUDEAU Dany	P	PHELIPEAU Brigitte	E
BILLAUDEAU Louissette	P	DEHAUD Christine	P	LERSTEAU Patricia	P	PICARD Sophie	P
BOISSEAU Didier	E	DREUX Jean-Claude	P	LUMEAU Guy	P	PUAUD Daniel	P
BOISSINOT Christian	P	DROUULT Christian	E	MADORRA Héléna	E	SIRET Jean-Pierre	P
BONNENFANT Didier	P	GOURAUD Christophe	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOURDET Joël	P	GOURMAUD Catherine	P	MOINET Isabelle	P	TONARELLI Valérie	P
BOURGEOIS Laurence	E	GRANJON Françoise	P	MOREAU Laëtitia	P	ZOUBAIRI Ingrid	P
CHENU Viviane	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	PAILLAT Dominique	P		
CORNIÈRE Jean-Louis	P	GUIBERT Cyrille	P	PELTANCHE Éric	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. BOISSEAU Didier a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle - Mme BOURGEOIS Laurence a donné pouvoir à Mme BILLAUDEAU Louissette - M. DROUULT Christian a donné pouvoir à M. SIRET Jean-Pierre - Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe - Mme PHELIPEAU Brigitte a donné pouvoir à Mme LERSTEAU Patricia

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 34

Nombre de conseillers communautaires présents : 29

Nombre de conseillers communautaires votants : 34

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Cyrille GUIBERT pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2024-139 BUDGET PRINCIPAL DE LA CCPC N° 67000
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023**

Nomenclature des actes : 7.1

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-31 et L. 5211-1 relatif à l'adoption du compte de gestion ;

Considérant que le Comptable public est chargé d'exécuter les ordres de paiement et de procéder à l'encaissement des recettes pour le compte de l'ordonnateur en vertu de la règle de séparation entre le Comptable et l'Ordonnateur ;

Considérant que le Comptable Public est responsable de la gestion comptable de la Communauté de communes et qu'à la fin de chaque exercice, il présente des comptes de gestion qui retracent toutes les opérations qu'il a effectuées ;

... / ...

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

Considérant l'avis favorable de la Commission plénière en date du 14 février 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver, tel que présenté en annexe, le compte de gestion du Budget Principal n° 67000 – Communauté de Communes du Pays de Chantonnay pour l'exercice 2023 ;
- De déclarer que le compte de gestion du Budget Principal n° 67000 – Communauté de Communes du Pays de Chantonnay pour l'exercice 2023 visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- D'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé la Présidente et le secrétaire de séance

Certifié exécutoire par la Présidente
et le secrétaire de séance
compte tenu de la transmission à la Préfecture
et de l'affichage le 17 avril 2024

À CHANTONNAY, le 17 avril 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Signé électroniquement par :
Isabelle Moinet
Date de signature : 17/04/2024
Qualité : Président de la CC Pays